

D.E.J.E.P.S.–Mention Tennis Par la voie des unités capitalisables

☞ Cette formation vise à obtenir le :

Diplôme d'Etat Jeunesse et Sports Spécialité "Perfectionnement Sportif" Mention TENNIS

L'enseignant professionnel de tennis, titulaire d'un DE JEPS mention « tennis » est appelé « Moniteur de Tennis ».

Dans l'exercice de ses missions, il conçoit, pilote et ou met en œuvre :

Des actions d'enseignement pour tout public

Des actions d'entraînement

Des actions de formation de cadres

L'encadrement du tennis en toute sécurité

Concevoir et mettre en œuvre un projet d'action pour le club

☞ **Type d'emploi :**

Le DE JEPS mention « Tennis » permet d'accéder à l'emploi suivant :
Enseigner le tennis contre rémunération

☞ **Conditions d'accès à la formation :**

Satisfaire aux exigences préalables et de sélection

- ☞ Être titulaire du CQPET ou CQP AMT ou d'un justificatif de 90h d'expérience d'enseignement en club
- ☞ Être capable de justifier d'un niveau de jeu équivalent à 15/2 minimum (être ou avoir été)
- ☞ Avoir 18 ans minimum le jour d'entrée en formation
- ☞ Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1).
- ☞ Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis datant de moins de trois mois.

☞ **Contenu de la formation :**

La formation est proposée sur une période d'**1 an**.

Elle se déroule en alternance 700h en centre de formation, 500 heures minimum en activité dans une structure d'accueil sous la responsabilité d'un tuteur diplômé DEJEPS mention Tennis ou DESJEPS

Découpage par module :

MODULE 1 (UC1) : Concevoir un projet d'action (89,5 heures)

MODULE 2 (UC2) : Mettre en œuvre et coordonner un projet d'action (79 heures)

MODULE 3 (UC3) : Conduire une démarche de perfectionnement sportif (503,5 heures)

MODULE 4 (UC4) : Être capable d'encadrer le tennis en sécurité (28 heures)

Soit :

700 heures de formation en centre et 500 heures minimum en activité dans une structure d'accueil

Lieux de la formation :

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique. Autrement dit, la formation se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

Lieu principal au choix du candidat : Le Centre de Ligue à **La Grande Motte** ou à **Balma**

Lieux annexes : Les centres départementaux, les structures d'accueil en fonction des inscriptions des candidats.

☞ **Modalités de la formation :**

La formation aura lieu les lundis et mardis de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 Ainsi que certains WE et jours de vacances scolaires. Elle intègre les heures de formation planifiées comprenant les temps d'évaluation et les actions complémentaires avec l'équipe technique régionale ou les conseillers en développement de la ligue. Tout candidat doit avoir une structure d'accueil dans laquelle il évolue sous contrat salarié pendant la totalité de la durée de formation. L'organisme de formation lui propose un tuteur s'il n'en existe pas déjà un dans la structure. Le tuteur doit être titulaire d'un DEJEPS mention tennis.

🔗 **Calendrier de la formation :**

Durée Formation	Dépôt dossier Inscription avant le	Epreuves de sélection Grande Motte	Positionnement	Début de la Formation	Fin de la Formation	Effectif par centre	Durée en Centre	Durée en Structure	Durée totale
1 an	25 mai 2020	10- 11-12 juin 2020	29 et 30 Juin 2020	24 août 2020	10 septembre 2021	24 (max)	700 H	500 H	1200 H

🔗 **Modalités d'évaluation et de certification :**

L'évaluation certificative est organisée pour délivrer une ou plusieurs unités capitalisables (UC), elle peut être composée de plusieurs épreuves. Encas d'échec à une des certifications, une épreuve de rattrapage est prévue. Des évaluations formatives tout au long de la formation sont organisées pour aider le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné.

🔗 **Les épreuves de sélection :**

Dates : Du Mercredi 10 au Vendredi 12 juin 2020 à La Grande Motte.

🔗 **Tests de sélection**

Test n°1 : Epreuve orale: entretien - Durée : 30 minutes

Entretien de motivation

Test n°2 : Epreuve de démonstration - Durée : 30 minutes.

.être capable de démontrer tous les coups du tennis

Test n°3 : Epreuve pédagogique - Durée : 60 minutes

Direction d'une séquence pédagogique d'un groupe de 2 à 6 personnes

Test n°4 : Epreuve écrite - Durée 1h.

Rédaction d'un document

🔗 **Coût de la formation :**

Participation aux frais de dossier (tests de sélection) : 135€

Frais pédagogiques (formation DES JEPS Tennis) : UC1 : 984,5€ UC2 : 869 € UC3 : 5538,5 € UC4 : 308 €

Pour s'informer sur la formation et le financement:

Responsables de la formation :

Montpellier - La Grande Motte :

Philippe BRESCIANI 0608667474, philippe.bresciani@fft.fr

Toulouse - Balma :

Christophe LEMESLE 0681616513, christophe.lemesle@fft.fr

Pour s'inscrire :

A partir du 1^{er} avril sur le site Internet de la Ligue